

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)**Membres absents** : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Réalisation de la revue Dijon Notre Ville - Prorogation des marchés actuels : avenants n° 1 - Nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert : lancement de la consultation ; signature des marchés

Monsieur Deseille, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 15 mai 2006, le Conseil Municipal m'a autorisé à signer les marchés relatifs à la réalisation de la revue Dijon Notre Ville.

Les deux marchés passés au titre des lots 1 et 2 avec les sociétés Temps Réel et Est Imprimerie, arrivent à leur échéance.

La Ville souhaite bien évidemment poursuivre la réalisation de cette revue, mais il est envisagé de modifier sensiblement sa conception actuelle.

Aussi, les délais nécessaires à la mise au point d'une nouvelle formule ne permettent pas de lancer la procédure d'appel d'offres sans interruption de la parution des numéros.

C'est pourquoi il est proposé de proroger les marchés actuels jusqu'au 31 décembre 2009 et de conclure à cet effet les avenants suivants :

- marché n°20060329, notifié le 12 juin 2006 et conclu avec la société Temps Réel, 36, rue Devosge à Dijon :

- montant maximum pour trois ans : 141 651,36 € TTC,
- montant de l'avenant : 19 000 € TTC ;

- marché n°20060330, notifié le 12 juin 2006 et conclu avec la société Est Imprimerie, zone artisanale Tournebride, 57161 Moulins-lès-Metz :

- montant maximum pour trois ans : 310 992,90 € TTC,
- montant de l'avenant : 125 000 € TTC.

Les projet d'avenants ont été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Par ailleurs, il convient de prévoir le lancement d'une nouvelle procédure sous la forme d'un marché à bons de commande valable pour une année renouvelable deux fois. L'estimation annuelle pour les deux lots, montage, photogravure et impression serait de 350 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel ,je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de proroger la durée des marchés passés entre la Ville et les sociétés Temps Réel et Est Imprimerie pour la réalisation de la revue Dijon Notre Ville jusqu'au 31 décembre 2009 ;
- 2 - décider d'établir un avenant n° 1 aux marchés dans les conditions proposées ;
- 3 - m'autoriser à signer cet avenant ;
- 4 - m'autoriser à lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de la revue Dijon notre ville en 2010, 2011 et 2012 ;
- 5 - m'autoriser à signer les marchés ainsi que tout acte à intervenir pour leur exécution.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 JUL. 2009



PUBLIÉ LE

7/07/09